

## **Les infirmières de pratique avancée ne reculent devant rien**

*Tatiana Henriot, présidente de l'UNIPA (Union nationale des infirmiers en pratiques avancées) revient sur la définition de ce métier, alors que les pouvoirs publics ont d'ores et déjà annoncé, qu'ils entendaient créer 5 000 de ces nouveaux postes dans les équipes de soins libérales et hospitalières d'ici 2022.*

L'infirmier de pratique avancée est un infirmier diplômé qui a acquis les connaissances théoriques et le savoir-faire nécessaire aux prises de décision complexes, ainsi que les compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de sa profession. Les caractéristiques de cette profession sont déterminées par le contexte dans lequel l'infirmier sera autorisé à exercer. Le diplôme d'une durée de deux ans est « grade master ». Il sera accessible à tous les infirmiers diplômés d'État (IDE) mais l'exercice en pratique avancée ne sera possible qu'après au moins trois années d'expérience. Il existe pour le moment 3 domaines d'intervention : pathologies chroniques stabilisées et polyopathologies courantes en soins primaires, oncologie et l'hémato-oncologie, maladie rénale chronique, la dialyse, la transplantation rénale. Le domaine de la santé mentale et psychiatrie devrait être proposé dès l'année prochaine.

### **Une nouveauté en France mais pas à l'international**

Mais il faut savoir que « La pratique avancée » existe au niveau international dans 70 pays. Par exemple, aux États-Unis, cette profession existe depuis les années 1960-1970 où la pratique avancée intègre la recherche, l'éducation, la pratique et l'organisation. Elle implique un haut niveau d'autonomie. Elle repose sur le suivi individuel des patients et fait appel à des compétences élargies dans le domaine de l'évaluation clinique, de l'application du jugement et du raisonnement clinique par rapport à la formation initiale. L'infirmier de pratique avancée a donc une vision et une prise en charge globales des patients, dans un contexte où la population est vieillissante, où les pathologies chroniques augmentent et où l'accès aux soins est hétérogène et peut favoriser le renoncement au soin. Avec une démographie médicale en tension, nous sommes amenés à développer de nouvelles organisations de travail, à innover dans nos pratiques et à réaliser une autonomie collaborative pluriprofessionnelle avec une co-construction des projets de soin et de santé ».